

4^e réunion du Groupe de surveillance des activités de CESP
15h00-18h00, 1^{er} mai et 09h00-13h00, 2 mai, 2010

Présents : Rafael Gonzalez (Président), Esther Koopmanschap, Cecilia Gichuki, Amy Lecciones, Melissa Marin Cabral, Christine Prietto, Yasaman Rajabkhah, Nick Davidson (de droit), Sandra Hails (de droit)

Se sont fait excuser : Andrés Bohm, Rebecca D’Cruz, Tiina Nikkonen

1. **Remarques de bienvenue et d’ouverture**

En inaugurant la réunion, le Président souhaite la bienvenue au nouveau Groupe de surveillance des activités de CESP qui se réunit pour la première fois de la période triennale. Il fait observer que le Groupe a hérité d’un programme de travail ambitieux, doit faire preuve de réalisme quant à ce qui peut être mené à bien et se fixer des priorités et des délais. Il invite chaque membre du Groupe à se présenter.

2. **Adoption de l’ordre du jour**

Le Groupe adopte l’ordre du jour et inscrit trois points sous la rubrique «Divers». Pour simplifier ses travaux, le Groupe décide que Chris Prietto coordonnera les tâches convenues avec les responsables clairement désignés, dans les délais établis.

3. **Examen du compte rendu de la 3^e réunion**

Le Groupe examine rapidement le compte rendu et estime qu’aucun commentaire n’est nécessaire.

4. **Examen du plan de travail du Groupe pour 2009-2012 et élaboration d’un plan d’exécution**

Le Groupe examine le plan de travail point par point et décide d’établir un plan d’exécution précis qui sera communiqué aux membres du Groupe et mis à jour au fur et à mesure des progrès. Ce plan servira de document de travail interne. Le présent compte rendu officiel de la réunion contient un bref résumé du plan d’exécution prévu.

Point 1. *Élaborer un bref document consultatif indiquant les liens entre les Résolutions VII.9 et VIII.31 et la Résolution X.8 afin d’aider les Correspondants CESP dans la mise en œuvre continue du Programme de CESP (priorité pour le Groupe, selon la Résolution X.8 par. 10).*

Le Groupe a bien avancé sur ce point, par courriel, avant la présente réunion.

Il est décidé d’utiliser le document consultatif tel qu’il est, avec de légères modifications d’ordre éditorial visant à éclaircir le titre du tableau principal; d’inclure le tableau explicatif

supplémentaire avec les quelques modifications qui seront apportées peu après la réunion; d'afficher le document sur la page web du Groupe et de le communiquer, par courriel, aux Correspondants CESP et aux Correspondants nationaux; et d'intégrer le document comme matériel supplémentaire à la 4e édition du Manuel Ramsar sur la CESP.

Point 2. *Étudier l'application de la CESP relatée dans les Rapports nationaux soumis à la COP10. Le Groupe devrait examiner si les Rapports nationaux soumis tous les trois ans par les Parties constituent un mécanisme utile pour évaluer le niveau d'application de la CESP et l'ampleur de cette application. Le Groupe devrait procéder à une évaluation en s'appuyant sur les Rapports nationaux soumis à la COP10.*

Après avoir examiné le rapport sur l'application de la CESP présenté à la COP10, le Groupe conclut que certains éléments d'application sont décrits utilement dans les rapports mais que d'autres, tel le niveau de planification de la CESP, ne peuvent être décrits avec précision avec le Modèle de Rapport national disponible. Le Groupe estime que le problème pourrait être en partie résolu par une refonte des indicateurs en vue d'intégrer plus d'information sur le degré et la qualité de l'application. Le Groupe note que le changement très fréquent de CN CESP nommés, évident dans les Rapports nationaux, en particulier de CN CESP gouvernementaux, pose un problème en matière de planification et de continuité.

Il est décidé, vu que les possibilités de faire rapport sur l'application de la CESP à la COP10 sont apparues limitées dans le cadre des Rapports nationaux, que le Groupe proposera d'éventuelles améliorations au modèle pour la COP11 à la présente réunion et réfléchira également à la question des changements fréquents de Correspondants nationaux CESP nommés par les gouvernements (voir point 10 du plan de travail).

Point 3. *Étudier les rapports des Initiatives régionales Ramsar pour préciser leur rôle vis-à-vis de l'exécution des objectifs du Programme de CESP.*

Le Groupe est conscient de la diversité des formes et des fonctions des Initiatives régionales Ramsar et estime que cette tâche doit être réorientée plus spécifiquement vers les Centres régionaux Ramsar (CRR) et leur rôle en matière d'exécution de la CESP.

Il est décidé que le Groupe reformulera cette tâche pour se concentrer sur l'exécution de la CESP par les CRR dans le rapport à la 42e Réunion du Comité permanent et examinera les rapports regroupés réguliers du nouveau Réseau de CRR pour évaluer et reconnaître leur rôle dans l'exécution de la CESP (voir d'autres informations à ce sujet sous le point i) de la rubrique 'Divers'.

Point 4. *Identifier les priorités changeantes et les questions en rapport pour le Programme Ramsar de CESP, en s'appuyant sur les deux études ci-dessus, conjointement avec les priorités déterminées par le Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST).*

Il est décidé que cette tâche, telle qu'elle est énoncée, est plutôt vague et que le Groupe y travaillera plus tard dans la période triennale pour éclaircir les buts et objectifs dans son rapport à la 42e Réunion du Comité permanent.

Point 5. *Poursuivre les travaux en collaboration avec le Groupe consultatif sur le renforcement des capacités pour la Convention de Ramsar, en vue de définir les priorités en matière de renforcement des capacités de gestion des zones humides.*

Il est décidé que le Groupe surseoirait aux discussions sur ce sujet jusqu'à ce que le Groupe consultatif se soit réuni pour mettre la dernière touche au Cadre de renforcement des capacités actuellement en construction.

Point 6. *Conseiller la Convention sur l'élaboration d'orientations générales sur la CESP à l'usage des administrateurs de sites qui puissent être facilement intégrées aux programmes de formation des administrateurs.*

Le Groupe fait observer qu'un guide simple sur la planification de la gestion, à l'adresse des administrateurs de sites, a déjà été publié avec la participation du Secrétariat et du GEST et qu'il contient du matériel relatif à la CESP. En outre, il existe sûrement ailleurs d'autres documents utiles disponibles. Pour compléter cela, dresser un inventaire de base des activités réelles des administrateurs de sites en matière de CESP apporterait des informations précieuses sur leurs besoins futurs et il a semblé que le Groupe pouvait mener cette tâche sans grande difficulté.

Il est décidé, comme point de départ pour cette tâche, que le Groupe préparera un petit nombre de questions simples adressées aux membres du Groupe, aux membres du Groupe consultatif, aux CN CESP, et peut-être à d'autres personnes pour déterminer ce qu'ils savent des activités de CESP des administrateurs de sites.

Point 7. *Conseiller la Convention sur l'amélioration des performances des CN CESP, y compris sur la nécessité d'organiser des ateliers de formation utilisant le nouvel outil de planification de la CESP dévoilé à la COP10.*

Le Secrétariat fait rapport sur les ateliers de CN CESP qui ont eu lieu depuis 2009 et sur les ateliers prévus, parfois avec une participation significative des CRR. Le Groupe discute du cas des pays qui n'envoient pas aux ateliers le CN CESP gouvernemental nommé mais un remplaçant, et estime que cela n'est d'aucune utilité si le but est de renforcer la capacité des CN de jouer leur rôle en matière d'application de la CESP. Le Groupe discute aussi du mandat donné dans la Résolution X.8 concernant l'intégration des CN CESP dans les Comités nationaux Ramsar/pour les zones humides et l'utilité de recourir aux Rapports nationaux pour la COP10, pour rassembler des informations à ce sujet.

Il est décidé que le Groupe discutera d'un texte pertinent, dans son rapport à la 42e Réunion du Comité permanent, sur un principe général de financement de la participation des CN aux ateliers de CESP afin de décourager l'envoi fréquent de remplaçants. Le Groupe décrira aussi, à la 42e Réunion du Comité permanent, le rôle des CRR dans la conduite de ces ateliers.

Point 8. *Conseiller le Secrétariat sur les moyens de profiter des sessions ordinaires de la Convention et d'autres réunions relatives à Ramsar pour aider à rehausser le profil de la Convention et à améliorer les performances du Secrétariat, par ex. l'offre de la Géorgie d'accueillir une réunion du Comité permanent.*

Le Groupe estime ne pas être en mesure de commenter les «performances» du Secrétariat mais discute longuement des éventuels effets positifs tels que l'amélioration du profil de la Convention en Géorgie, ainsi que des effets positifs et négatifs pour le personnel du Secrétariat.

Il est décidé de résumer dans un bref document les effets positifs et négatifs, pour les hôtes et le Secrétariat, de la tenue de la 41e Réunion du Comité permanent en Géorgie et de demander l'avis du Secrétariat et des organisateurs géorgiens avant de finaliser un rapport à ce sujet pour la 42e Réunion du Comité permanent.

Point 9. *Déterminer les succès du Secrétariat pouvant être partagés avec les Parties, par ex. l'expérience du Secrétariat avec Danone/Évian afin d'échanger les connaissances et le savoir-faire en matière de collaboration avec le secteur privé. On pourrait peut-être aussi identifier les bonnes expériences de travail des OIP avec le secteur privé. Tous ces avis devraient être communiqués aux Parties par l'intermédiaire du Comité permanent.*

Il est décidé que le Groupe n'a ni la capacité, ni le mécanisme approprié, ni le mandat voulu pour exécuter cette tâche et qu'elle devrait être éliminée du plan de travail.

Point 10. *Conseiller le Secrétariat sur les indicateurs inclus dans le projet de Modèle de Rapport national pour évaluer l'application de l'élément CESP du Plan stratégique.*

Après une discussion approfondie sur les indicateurs CESP du projet de Modèle de Rapport national pour la COP11, Le Groupe conseille au Secrétariat d'apporter plusieurs modifications aux indicateurs dans le souci d'améliorer les rapports sur l'application de la CESP, tant du point de vue quantitatif que qualitatif.

5. **Rapport à la 42e Réunion du Comité permanent**

Il est décidé que le Groupe fera rapport sur cette réunion par l'intermédiaire d'Internet, comme pour toutes les réunions de Groupe, puis préparera un rapport séparé pour la 42e Réunion du Comité permanent sur les travaux du Groupe durant la période triennale, sur ce qu'il prévoit de faire avant la fin de cette période et sur les questions dont le Comité devrait prendre note.

6. **Divers**

i) La représentante des Centres régionaux Ramsar au Groupe fait remarquer qu'en marge de la 41e Réunion du Comité permanent, un Réseau informel de Centres régionaux Ramsar a été créé par les trois centres présents (Asie centrale et de l'Ouest, Asie de l'Est et CREHO) qui s'efforceront d'obtenir la participation du CRR africain. Elle donne lecture de la déclaration suivante des trois CRR:

« Au nom des Centres régionaux Ramsar, je souhaite exprimer ma profonde gratitude au Comité permanent pour avoir établi un Groupe aussi important. Les Centres régionaux Ramsar insistent sur l'importance du travail en réseau des centres pour accomplir leur mission, à savoir renforcer l'application de la Convention de Ramsar dans les régions par la formation, la recherche, les campagnes et les programmes de sensibilisation du public.

Nous sommes aussi convaincus que la mise au point d'outils incluant les meilleures pratiques pour les activités de formation des centres pourrait être utile aux régions.

Pour établir leur réseau, les centres se réuniront une fois par an et resteront en communication par courriel. »

ii) Tunde Ojei, membre du Groupe qui était dans l'impossibilité d'assister à la réunion propose que le Groupe envisage de mettre à disposition un calendrier de possibilités de formation relative aux zones humides, éventuellement sur le site web de Ramsar, un endroit où les gens sont susceptibles de chercher de telles informations. Le Groupe note l'utilité de cet avis, soulève les difficultés (mise à jour régulière et en particulier contrôle de qualité) et décide d'examiner la question plus à fond.

Tunde propose aussi que le Groupe envisage de solliciter des fonds à la Convention pour financer le renforcement des capacités. Le Groupe examine l'intérêt de suggérer la création d'un fonds spécial mais estime que cela n'a jamais marché et que l'option n'est pas réaliste. Le Groupe note également que des fonds pour le renforcement des capacités sont disponibles d'autres sources telles que le Fonds Wetlands for the Future et les CRR.

Il est décidé que le Groupe doit examiner les aspects pratiques de fournir un calendrier des possibilités de formation relative aux zones humides.

iii. Christine Prietto, membre du Groupe et experte pour la CESP auprès du GEST, présente brièvement aux membres du Groupe les principaux thèmes du GEST ayant un rapport avec la CESP, mentionnant les travaux du GEST sur l'établissement de portraits-types des « administrateurs de zones humides » qui sont les cibles principales des orientations techniques Ramsar. Elle partagera avec les membres du Groupe les travaux accomplis à ce jour et ajoute qu'elle apprécierait de recevoir leurs commentaires en retour.

iv. Le Groupe discute de deux résolutions de la Convention concernant la participation, la Résolution VII.8 et la Résolution VIII.36, et examine la nécessité éventuelle de les réviser aux fins de regrouper leur contenu en une seule résolution.

Il est décidé d'examiner la question plus à fond en vue de faire une proposition à la 42e Réunion du Comité permanent, selon que de besoin.

7. Remarques de clôture: le Président remercie les membres du Groupe pour toute l'énergie dont ils ont fait preuve durant la réunion. Il note que les suggestions et les avis pourraient se muer en propositions réellement difficiles à appliquer au niveau des Parties contractantes. Il rappelle aux

membres du Groupe que l'application peut être très complexe et que le Groupe doit s'efforcer de faire en sorte que son travail contribue à l'application.